

Lettre à M. John Saul en réponse à son texte publié dans *Liaison* numéro 108 (été 1999)

François-Xavier Chamberland

Number 109, Winter 2000–2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/41553ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chamberland, F.-X. (2000). Lettre à M. John Saul en réponse à son texte publié dans *Liaison* numéro 108 (été 1999). *Liaison*, (109), 31–32.

Lettre à M. John Saul en réponse à son texte publié dans *Liaison* numéro 108 (été 1999)

Monsieur,

J'ai lu dans *Liaison* le texte intégral d'une communication que vous avez livrée dans le cadre d'un colloque de réflexion intitulé « Frontières et passage du théâtre franco-ontarien », organisé par Théâtre Action en septembre 1999, à Ottawa.

Je dois vous dire que la première lecture de votre exposé a créé chez-moi une certaine confusion. La deuxième m'a laissé plutôt perplexe. Ce qui n'est guère mieux.

Allons aux faits... Vous nous dites d'entrée de jeu que « les droits des communautés minoritaires sont de vrais droits et ces droits ne résultent pas des largesses des majorités ». Qu'entendez-vous par ce commentaire ? Je croyais que dans ce pays du Canada, tous les citoyens avaient des droits égaux, sans égard à la langue qu'ils parlent, à la religion qu'ils pratiquent, à la couleur de leur peau, à leur orientation sexuelle ou à leur nombre. Y aurait-il des droits plus vrais ou moins vrais que d'autres ? Les droits des minorités seraient-ils aussi vrais que ceux de la majorité ? Les survivants de l'époque du Règlement 17 pourraient fort bien répondre à cette dernière question. Et contrairement à ce que vous croyez, cette loi discriminatoire a duré plus que « très peu d'années ». À ce propos, si vous lisez attentivement le document intitulé « Le Règlement XVII, étude d'une crise », publié en 1979 par l'Association des enseignants franco-ontariens, vous découvrirez l'ampleur et la gravité des conséquences néfastes de cette loi du gouvernement ontarien interdisant l'enseignement en français dans les écoles primaires. Ce règlement est entré en vigueur en 1912; légèrement amendé en 1927, il ne cessa d'exister qu'en 1944.

Mais alors, monsieur, s'il est vrai que les minorités ont de vrais droits,

cela ne suppose-t-il pas que la majorité a le devoir de les respecter et de les faire respecter ? Que penser du silence de nos élites de la majorité anglophone, qui écrivains, qui universitaires, qui hauts-fonctionnaires, qui intellectuels de toutes disciplines, et tous citoyens du Canada, l'État-nation le plus intellectuel dans toute la tradition occidentale, selon vos dires ? Que dites-vous de leur silence, voire de leur indifférence à l'égard de la fermeture du seul hôpital francophone de la capitale nationale, l'hôpital Montfort ? Serait-ce que qui ne dit mot consent ? Pourquoi faut-il que dans le plus beau pays du monde il faille une réunion de 10 000 franco-ontariens pour réclamer un droit fondamental, celui d'être soigné et de mourir dans sa langue ?

Comble de sophisme, monsieur, vous affirmez que « les droits des minorités sont des droits réels parce qu'une grande partie de l'intelligence de toute civilisation vient de ses minorités. On peut dire que de façon générale les majorités dépendent des minorités ». Et vous coiffez cette assertion de ceci : « ce que je suis en train de vous dire, vous ne l'entendrez pas de la bouche d'un professeur de sciences sociales ». À cette opinion, je rétorque pourquoi pas ? Et je vous suggère la lecture d'un remarquable petit livre dont le sérieux vous amènera sans doute à nuancer votre jugement. Son contenu met en lumière la vulnérabilité des droits des minorités et démontre



Les institutrices de l'école Guigues.

Photo : Archives de la Ville d'Ottawa

bien que ce sont plutôt les minorités qui, de façon générale, dépendent des majorités. Ce petit livre dont je parle, publié aux Éditions du Nordir et intitulé « À la défense de Montfort », est le plaidoyer présenté à la Cour divisionnaire de l'Ontario le 29 avril 1998 par le regretté professeur Roger Bernard, éminent sociologue franco-ontarien.

Dans son plaidoyer, Roger Bernard aborde le phénomène de l'assimilation en situation minoritaire où « le bilinguisme constitue souvent la phase initiale, une étape transitoire entre deux unilinguismes : le français pour la vie privée, l'anglais pour la vie publique. »

Décédé en juillet 2000, M. Bernard ne pourra bien sûr reprendre la Cour d'appel. Celle-ci a accepté la demande du gouvernement ontarien qui conteste la déci-

sion de la Cour divisionnaire favorable aux requérants francophones en annulant la restructuration des services de santé de l'Ontario. Parmi les arguments qu'ils entendent faire valoir, il y a notamment celui « qu'il n'est pas de [la] responsabilité [de la province] d'empêcher l'assimilation des francophones de la province ». Avec des commentaires aussi méprisants à l'égard des francophones, il n'est pas nécessaire, comme vous dites, de lire les études sur l'assimilation, ni d'avoir tendance à regarder cette question de manière étroite et à court terme, sauf peut-être de jeter un œil sur le récent rapport de la commissaire aux langues officielles (5 octobre 2000), madame Dyane Adam. Dans ce document, la commissaire dénonce courageusement l'attitude passive sinon hostile des institutions fédérales face à l'application de la loi sur les langues officielles. « Comment expliquer aussi, écrit-elle, qu'au Canada, notre capitale n'ait pas un statut officiellement bilingue et que nos dirigeants demeurent plutôt muets et timides face à cette situation. »

Et nonobstant les nombreuses études et les rapports, vous constatez, « à l'âge de 52 ans [...] que le français est plus fort en Ontario que jamais » et « que la culture francophone en Ontario n'a jamais été aussi forte ». Il suffit, dites-vous, de regarder la situation des écoles, la culture, les écrivains pour le voir. Si vous voulez vraiment savoir dans quel état se trouve la « culture fran-

cophone » en Ontario, quelle place elle occupe chez les élèves du secondaire, quelle langue ils parlent dans les cours de récréation, dans les sorties pédagogiques, au Salon du livre de Toronto, par exemple, alors qu'ils viennent en principe puiser aux sources de la langue française et qu'ils achètent, en anglais, le Tintin qui leur manquait...

Je dis trêve d'angélisme. S'il est vrai que le Québec a été enrichi par la littérature des Gabrielle Roy et Antonine Maillet, il l'est aussi présentement par celle des Jean Marc Dalpé, Patrice Desbiens, Robbert Fortin et les voix de Roch Voisine, Daniel Lavoie, Marie-Jo Thério, comme ils l'ont été il n'y a pas si longtemps par Robert Paquette et le groupe CANO. Mais ne faut-il pas se demander pour quelles raisons ces artistes en exil « provisoire » ne peuvent pas, ailleurs en terre canadienne, exercer leur métier et y gagner leur vie convenablement ? Faudrait-il que le Canada entier passe par les écoles d'immersion, j'entends par là le Canada anglais, pour qu'ainsi les gens de théâtre franco-ontariens n'aient pas à aller jouer à Buenos Aires ou à Santiago, comme vous leur proposez ? Beau projet de théâtre, n'est-ce pas ?

J'aimerais bien vous laisser, monsieur, en compagnie du grand philosophe Voltaire, que vous avez fréquenté et avec lequel je me sens aussi en bonne compagnie :

« Il y a très peu d'hommes vraiment originaux; presque tous se gouvernent, pensent et sentent par l'influence de la coutume et de l'éducation : rien n'est si rare qu'un esprit qui marche dans une route nouvelle; mais parmi cette foule d'hommes qui vont de compagnie, chacun a de petites différences dans la démarche, que les vues fines aperçoivent. » ●

François-X Chamberland

François-X Chamberland est artiste visuel. Il a vécu à Toronto pendant plusieurs années, où il animait « De A à X » une émission quotidienne sur les ondes de CJBC. Un recueil des entretiens qu'il a réalisés avec des personnalités de l'Ontario français a paru aux Éditions du Gref, en 1999. Il est membre de l'Ordre de l'Ontario.



Photo : Archives Liaison